

**Remise du Grand prix de la Fondation Prince Louis de Polignac
à
Monsieur François Ost**

Paris, Institut de France, le 19 octobre 2010

Allocution prononcée par Madame Mireille Delmas-Marty

Madame, Monseigneur, Monsieur le Chancelier, Madame la présidente, mes chers confrères, mesdames, messieurs,

Présenter le lauréat du grand prix de la Fondation Prince Louis de Polignac est à la fois un honneur et un bonheur. François Ost est un juriste ouvert au monde. Né à Bruxelles en 1952, il a suivi un parcours exemplaire. Licencié en philosophie et en droit économique, puis docteur en droit, il est vice recteur des Facultés universitaires Saint-Louis et dirige le *Séminaire interdisciplinaires d'études juridiques* et la Revue du même nom. Fondateur et co-directeur de l'Académie européenne de théorie du droit, il préside la Fondation pour les Générations Futures.

Depuis 2004, il est membre de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique et donne régulièrement des cours au « Collège Belgique » que cette Académie vient a créé en 2009.

Cette activité intense ne l'empêche cependant pas d'être très présent aussi en France : docteur *honoris causa* de l'université de Nantes, il a récemment présenté deux conférences au Collège de France et une brillante communication à l'Académie des sciences morales et politiques. Intitulée « Le droit au miroir de la littérature », vient d'être publiée dans l'ouvrage dirigé par confrère F. Terré *Regards sur le droit*.

Mais comment évoquer son œuvre ?

Cher ami, votre œuvre ne se laisse décrire par aucune des étiquettes habituelles, qui classent les juristes par disciplines et séparent le droit positif de la théorie du droit. Car vous n'êtes ni un technicien spécialiste de telle ou telle branche du droit, ni un théoricien dogmatique appartenant à telle ou telle école idéologique,

mais un esprit en éveil, attentif aux grands courants qui traversent le droit positif et la théorie du droit. Votre formation en philosophie, en économie et en droit vous a donné les moyens de suivre une trajectoire extrêmement originale, et apparemment sinueuse, car elle vous a conduit à approfondir tour à tour des questions aussi diverses que, par exemple, le droit des droits de l'homme et celui de l'environnement ou plus largement le droit de la mondialisation, que vous abordez comme il convient à travers la place, désormais reconnue en droit positif, aux droits de l'homme et au droit humanitaire, mais aussi le rôle du marché.

A partir d'une connaissance précise des évolutions du droit positif, François Ost nourrit des réflexions plus théoriques, qu'il approfondit ensuite sur des thèmes transversaux comme le temps ou la littérature. Ce qui frappe dans toutes ses recherches, des plus théoriques aux plus pratiques, c'est une ouverture (je l'ai dit d'emblée) et une dynamique, marquées l'une et l'autre par les apports de la dialectique. Particulièrement explicite dans des ouvrages comme *Le système juridique entre ordre et désordre* (1988) ou *De la pyramide au réseau ? Pour une théorie dialectique du droit* (avec M. van de Kerchove, 2002), cette approche est en réalité présente dans tous ses travaux.

Ce n'est donc ni par hasard, ni par effet de mode, que ses ouvrages, cités de plus en plus souvent par les universitaires les plus divers, sont présents dans beaucoup de thèses de doctorat récentes, exerçant une réelle influence sur la pensée juridique contemporaine. Par delà la dispersion apparente, pointe en effet une démarche exigeante qui implique parfois de longs détours mais se révèle dans toute son ampleur avec son dernier livre *Traduire* (2009), le moins juridique en apparence, mais peut-être le plus éclairant pour la compréhension des phénomènes à la fois les plus anciens et les plus nouveaux liés à la mondialisation du droit.

Le paradigme, ou le modèle, de la traduction est en effet une ressource essentielle pour penser ce droit contemporain qui a pris la forme du réseau plus que celle de la pyramide – ou plutôt qui juxtapose des pyramides inachevées à des réseaux mal connectés les uns aux autres - dessinant un paysage fragmenté et instable, pluriel et mouvant, qui oblige à repenser les conditions de production et de circulation des normes. Si le paradigme de la traduction peut nous y aider, c'est non seulement parce que le droit, de plus en plus « internationalisé », voire (pardonnez-moi le néologisme) transnationalisé, combine des langues nationales multiples, mais aussi parce que le droit devra articuler, de façon toujours plus

<http://www.asmp.fr> - Académie des sciences morales et politiques.

intense, des traditions et des systèmes juridiques diversifiés. La pertinence du paradigme de la traduction comme « théorie structurante du droit » a d'ailleurs été démontrée dans l'ouvrage collectif (*Traduction et droits européens*, 2009), codirigé par Ost et ses collègues en hommage à son ami et complice, le recteur Michel van de Kerchove.

Ardent défenseur du multilinguisme et de cette « hospitalité langagière » qu'est la traduction, François Ost a su montrer que celle-ci, longtemps restée discrète, se situe désormais au cœur de nos sociétés, car elle est « accordée à un monde qui se pense en termes de réseaux et de communication ».

En conclusion, dans un monde qui oscille entre un pessimisme désenchanté conduisant à la résignation et un dogmatisme pouvant nourrir tous les fondamentalismes, je dirai que l'œuvre de F Ost offre une voie qui ne prétend pas mener à la Vérité, mais plus modestement préserver l'espérance d'un monde habitable.

C'est dire à quel point il mérite de recevoir ce très prestigieux grand prix de la Fondation Prince Louis de Polignac.